



Droit sur les cartes de séjours

Par **julie**, le **26/05/2012** à **15:53**

Bonjour,rnrn Je suis Marocain, je suis marier à une Française depuis plus de trois ans, je suis aller avec ma femme à la préfecture dont je dépend pour le renouvellement de ma carte de séjours et a la préfecture on m'a dit qu'il va y avoir une enquête pour avoir ma carte de 10 ans. Depuis ce moment ça ne va plus dans mon couple car ma femme c'est mise dans la tete que j'allais la quitter dès que j'aurais ma carte, donc elle me menace de faire annuler ma carte de 10 ans en allant voir son conseiller juridique. Malgré le fait qu'elle soit venu avec moi à la préfecture...rnJe voudrais savoir si elle a le pouvoir de fair annuler ma carte?rnJe travail, je n'ai jamais eu de problèmes avec la justice et je réside bien avec ma femme...rnJe vis un calvaire au quotidien, menace, chantage, insultes, elle m'a dit clairement qu'elle va bloquer ma carte et qu'elle ne voudra pas divorcé juste pour me pourrir la vie. Suite à ça c'est sur que je vais la quitté pourtant je l'ai aimé, respecté, jamais trompé... il ne sagit pas d'un mariage grismerci de m'aider car je ne connais pas du tout les lois

Par **chris_idv**, le **28/05/2012** à **08:59**

Bonjour,rnrnVotre épouse est libre d'accepter de divorcer ... ou pas (tout comme vous).rnrnDans le descriptif que vous indiquez il apparait que vous n'avez pas encore votre titre de séjour de 10 ans, donc votre épouse ne peut pas vous faire retirer un document que vous n'avez pas encore.rnrnPar contre il est certain qu'elle peut vous empêcher de l'obtenir.rnrnCordialement,

Par **julie**, le **28/05/2012** à **12:00**

Bonjour, Tout d'abord merci pour votre réponse, le problème c'est qu'au début du mois, elle est venue avec moi remplir les papiers à la préfecture pour le renouvellement de ma carte, comme chaque année, et que maintenant, elle voudrait revenir sur sa position, je voudrais savoir pour quels motifs elle pourrait me bloqué ma carte? sachant que ça va fair bientôt 4 ans que nous sommes mariés, en 4 ans je n'ai jamais quitté notre domicile conjugale, je travail, je n'ai pas de casier judiciaire, et que juste à cause d'une dispute elle veut fair bloqué ma carte qui est en cours, pour que je rentre au Maroc... Je voudrais savoir si il suffirait juste qu'elle aille voir la préfecture en disant qu'elle veut revenir sur ses déclarations que et ça suffirait a ce que je ne l'obtienne pas? C'est si facile que ça? Merci pour vos réponses

Par **chris_ldv**, le **28/05/2012** à **12:22**

Bonjour, Oui c'est aussi facile que cela. Cordialement,

Par **julie**, le **28/05/2012** à **12:34**

Merci pour votre réponse, même si elle ne me reconforte pas trop.... Maintenant je sais à quoi m'en tenir.... Bien à vous.